

Conseil municipal de Toulouse du 28 novembre 24

Intervention d'Odile Maurin

1.5 Convention avec l'académie de Toulouse relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESh) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré, en application de la loi du 27 mai 2024 n°2024-475 (Education 24-0774)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous nous présentez une délibération pour une convention avec l'académie de Toulouse relative à l'intervention d'AESH, accompagnants d'élèves handicapées, sur le temps de pause du déjeuner dans les écoles primaires.

La loi du 27 mai 2024 a prévu que ces interventions d'AESH au moment des repas soit prises en charge par le budget de l'Etat. Il s'agira d'accompagner certains enfants handicapés pour des actes essentiels comme la prise des repas, l'accompagnement aux toilettes, mais aussi la gestion de situation de crise, d'isolement ou de conflit.

La loi devait se mettre en œuvre au premier semestre 2024 mais vous nous indiquez que l'Etat n'a pas encore transféré les ressources nécessaires. Puis vous nous indiquez « la Mairie a choisi de garantir temporairement les modalités existantes de fonctionnement notamment pour les enfants ayant bénéficié pendant l'année scolaire 2023–2024 d'un Accompagnant de Vie de Loisirs (AVL) sur le temps méridien. »

Ce qui veut dire que vous excluez d'assurer l'accompagnement de tous les enfants sans exception et pas seulement ceux qui ont bénéficié d'un accompagnement l'an dernier.

Combien d'enfants allez-vous abandonner ?

Également, comment allez-vous organiser les interventions des AESH afin qu'elles aient elles aussi un temps de pause méridien plus que mérité, compte tenu des conditions d'emploi de ces personnels ?

Que l'on puisse tous regretter que l'Etat soit mauvais payeur, c'est un fait. Par contre, pourquoi avoir soutenu la candidature de Michel Barnier Premier Ministre pour venir ensuite pleurer sur les finances amputées des collectivités ? Et comment expliquez-vous que vous trouviez plus de 2 millions d'euros pour vous substituer à l'Etat pour construire un commissariat de police alors que ce n'est absolument pas de votre compétence, comme vous l'avez décidé lors du conseil municipal de septembre ?

Une nouvelle fois, vous vantez votre politique d'inclusion dont je démontre régulièrement qu'il s'agit plus en réalité d'une politique de communication basée sur davantage d'exclusion que d'inclusion. On voit bien ici que votre priorité n'a jamais été de permettre un accompagnement de qualité de tous les enfants handicapés.